

Sujet élaboré par une cellule pédagogique nationale

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2021

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures

Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE

OPTION : CENTRES TECHNIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non-programmable sans dispositif de communication à distance n'est pas autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 86 pages dont 1 annexe.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes Directeur des Services Techniques (DST) dans la commune d'INGEVILLE (15 000 habitants). En lien avec la stratégie de développement durable de la collectivité, le maire nouvellement élu décide de faire des préoccupations environnementales l'axe principal de son début de mandat. Dans ce cadre, il souhaite engager le centre technique municipal (CTM) dans une démarche environnementale exemplaire.

Afin de fixer un cadre concret et en adéquation avec ce programme, il souhaite engager les services communaux dans une démarche certificative de système de management environnemental dans les plus brefs délais. Afin de se donner les moyens de porter cette action, le recrutement d'un chargé de mission environnement est engagé.

Vous êtes directement sollicité pour mettre en place les premières analyses afin d'initier la démarche et de commencer à préparer l'ensemble des agents sous votre autorité à la prise en compte de ces enjeux.

Vos services sont regroupés au sein du CTM, bâtiment industriel des années 1970 ayant peu évolué, si ce n'est pour respecter les exigences minimales en termes de sécurité incendie.

Le CTM abrite un ensemble de locaux dédiés aux activités des services de la municipalité : ateliers bâtiments, parcs et jardins, voirie, propreté et événementiel, garage de mécanique automobile avec cabine de peinture, aire de stockage des déchets, ainsi que les locaux accueillant les 50 agents et les bureaux.

L'intégralité de la flotte automobile de la commune y est également stationnée, celle-ci étant composée de trois poids lourds dédiés à la propreté et aux interventions de voirie, de six véhicules utilitaires et d'une dizaine de véhicules légers.

À l'aide des documents et de l'annexe, le maire vous demande de répondre aux questions suivantes :

Question 1 (5 points)

- a) Vous élaborerez une note à destination des services du CTM synthétisant le diagnostic environnement du CTM. (3 points)
- b) Vous détaillerez les points les plus importants sur l'impact environnemental du CTM et vous expliquerez les risques encourus. (2 points)

Question 2 (5 points)

- a) Sur tous les écarts à la norme 14001 précisés dans le diagnostic environnement, vous préconiserez les points d'améliorations que vous envisagez. (1 point)
- b) Vous préciserez également les améliorations sur les déplacements des équipes. (2 points)
- c) Vous proposerez un plan de gestion des déchets générés par l'activité du CTM. (2 points)

Question 3 (7 points)

- a) Quelles stratégies proposez-vous de mettre en œuvre pour faire adhérer vos agents au management environnemental ? (2 points)
- b) Sur les différentes thématiques de l'audit, vous proposerez des axes de travail. (1 point)
- c) Vous proposerez une organisation au sein du CTM afin de mettre en place ces axes de travail. (2 points)
- d) Vous détaillerez un plan d'actions visant à améliorer l'impact environnemental du CTM et vous élaborerez un planning détaillé sur le déploiement de ces actions. (2 points)

Question 4 (3 points)

Vous rédigerez une note à destination du maire, justifiant les enjeux, les orientations prises et les bénéfices attendus.

Liste des documents :

Document 1 : « ISO 14001:2015(fr) Systèmes de management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son utilisation » – *iso.org* – 2015 – 12 pages

Document 2 : « La mobilité en 10 questions » (extraits) – *ademe.fr* – Septembre 2020 – 12 pages

Document 3 : « Zéro déchet au bureau » (extraits) – *ZEROWASTE FRANCE* – édition 2018 – 6 pages

- Document 4 :** « Etude analyse de cycle de vie de véhicules roulants au GNV et au BioGNV » (extraits) – afgaz.fr – Septembre 2019 – 9 pages
- Document 5 :** « Actions éco-exemplaires : plans et programmes de prévention des déchets 2010-2016 » (extraits) – ademe.fr – Avril 2017 – 9 pages
- Document 6 :** « La formation des agents territoriaux » (résumé) – collectivites-locales.gouv.fr – Mars 2021 – 3 pages

Liste des annexes :

- Annexe 1 :** « Rapport de diagnostic environnement » (extraits) – *Bureau d'études d'INGEVILLE* – Mai 2020 – 31 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.